

Résumé de la thèse : « La Supposition dans le cercle de l'Imagination »

L'imagination – « le mystère manqué de la philosophie » (Brann 1991) – commence seulement à être véritablement analysée par les philosophes de l'esprit contemporains, notamment en tant que faculté re-créatrice, capable de simuler d'autres états mentaux. Cette idée, qui remonte aux analyses de l'imagination de Husserl, Sartre, Ryle et Wittgenstein, passe par un détachement de la notion d'imagination du concept d'« image ». La question principale au sein du débat philosophique contemporain concerne la portée de la thèse selon laquelle les états de l'imagination simulent des états non-imaginatifs.

Selon l'hypothèse forte, chaque typologie d'imagination exploiterait presque les mêmes ressources cognitives que la typologie correspondante dans le domaine des états non-imaginatifs. Des recherches cognitives suggèrent en effet que la perception et l'imagination sensorielle (c'est-à-dire l'imagination similaire à la perception) partagent des ressources cognitives. Néanmoins, cette hypothèse se révèle trop forte pour ce qui concerne les états d'imagination non-sensorielle, comme l'imagination cognitive (c'est-à-dire l'imagination similaire à la croyance). Selon l'hypothèse minimale, nous devons nous contenter de reconnaître l'existence d'une similarité fonctionnelle entre les typologies de l'imagination et les typologies correspondantes dans le domaine non-imaginatif.

Dans ce travail, je me propose d'envisager d'une part les caractéristiques qui font d'un état mental un état imaginatif, et d'autre part celles qui font de chaque type d'état imaginatif la simulation d'un type d'état non-imaginatif. Je compte atteindre ce but par le biais d'une comparaison minutieuse entre l'imagination sensorielle et cognitive et ses contreparties non-imaginatives (respectivement la perception et la croyance) selon quatre dimensions conceptuelles, à savoir la volonté, la vérité, le contenu et les limites propres à chaque typologie.

Le point focal de ma recherche porte sur la question de la nature de la supposition : s'agit-il ou non d'un état imaginatif ? Si les philosophes ont principalement porté leur attention sur les deux typologies de l'imagination qui viennent d'être évoquées, il est frappant de constater que le terme 'supposition' émerge tantôt comme un synonyme de l'imagination cognitive, tantôt comme une étiquette pour un type d'état mental distinct de l'imagination. Je soutiens qu'il n'y a pas suffisamment d'arguments pour bannir la supposition du cercle de l'imagination. La supposition présente les caractéristiques d'une typologie spécifique de l'imagination, et pourtant elle se distingue de l'imagination cognitive.

Ma thèse positive est que la supposition est une forme d'imagination similaire à l'acceptation. Mon but est de montrer que la distinction entre croyance et acceptation, telle qu'elle est introduite indépendamment dans la littérature philosophique, nous permet de séparer la supposition de l'imagination cognitive, sans pour autant l'exclure du domaine de l'imagination.

Hormis son intérêt spécifique pour la théorie de l'imagination, cette thèse a des répercussions plus générales sur notre compréhension des expériences de pensée, du raisonnement contrefactuel et de la cognition morale.